

S.C.I Domaine du Pin de la Lègue – 2700 RD4 - CS 70095 - 83603 FRÉJUS

MAJ Le 01/09/2024

Tél : 04 98 11 84 40 courriel : service.technique@pindelalegue.fr N° d'enregistrement :

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Délai d'instruction minimum : 15 jours / Validité de la demande : 6 mois à la date de validation par la domaine

Travaux autorisés du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pas de travaux : samedi, dimanche, jours fériés et juillet/août.

Je soussigné(e) :

Associé au hameau :

N° :

NG :

Nombre de parts sociales :

Descriptif des travaux :

Titre :

Joindre obligatoirement en annexe (voir article 1.8.1 du règlement intérieur) :

un plan d'implantation

un plan de coupe pour terrain pentu

la liste des matériaux utilisés

un Kbis de moins de 3 mois et une attestation responsabilité civile (RC) de l'entreprise

Rappel : L'associé s'engage à respecter la législation du travail et de lutte contre le travail clandestin, à n'employer, lui et l'entreprise choisie par lui, que du personnel déclaré et en situation régulière au regard de la législation

Attention ! la circulation dans le Domaine des véhicules de + 10 tonnes en charge (PTAC) est interdite.

Date de début des travaux :

Durée des travaux :

Les travaux seront effectués par moi-même

Les travaux seront effectués par l'entreprise/artisan référencé dans le domaine :

Nom / téléphone / mail :

Les travaux seront effectués par l'entrepreneur désigné, dont je me déclare être conjoint et solidaire :

Nom / téléphone / mail :

Utilisation d'engins de chantiers : si oui, lesquels ?

Permis de Feu à remplir en cas de travaux avec flamme nue (soudure) et étincelles (meulage,découpage...)

Informations concernant le CES à remplir impérativement par l'associé :

a) C.E.S. (Coefficient d'Emprise au Sol) de la parcelle :

20% des nombres de parts =

b) S.A. (Surface des Aménagements) :

50% des nombres de parts =

c) surface occupée par les aménagements :	Dimensions		C.E.S.	S.A.
Installation 1		m ²	X	
Installation 2		m ²		
Partie fermée sous couverture (véranda ou cuisine)		m ²		
Couverture 1		m ²		
Couverture 2		m ²		
Terrasse maçonnée hors couverture		m ²		
Terrasse bois hors couverture		m ²		

Important (Article 1.15 du RI) : Tous travaux réalisés peuvent engendrer une modification du calcul de taxation foncière des éléments de construction. Après tous travaux ou aménagements il appartient au sociétaire, et à lui seul, de les déclarer au centre des impôts de Draguignan.

Date et signature de l'associé(e) validant l'acceptation du règlement intérieur partie constructive

Cadre réservé à l'administration :

Accord

Refus (motif) :

Le directeur des services.

L'instructeur des aménagements parcellaires.

Le contrôleur sécurité et suivi des travaux.

Plan d'implantation sur la parcelle :



Insertion de croquis ou photos ou complément de description :
